

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	509
Artikel:	La XVe Conférence des présidentes de sections de l'Association suisse pour le suffrage féminin
Autor:	Bonard, S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262788

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et déjà Mme de Mulin reconnaissait que, si les femmes doivent s'intéresser à la chose publique, aux lois, aux travaux parlementaires, elles étaient très mal préparées à cet égard. Plus tard, l'amie et la collaboratrice d'Hélène de Mulin, Mme Pieczynska, se préoccupa vivement pendant la période de la guerre de l'éducation civique des femmes suisses, qui doivent comprendre que si elles aiment vraiment leur pays, elles ont de ce fait des responsabilités à l'égard de leurs compatriotes. Mais la tâche de mieux préparer les femmes à leurs devoirs de citoyennes n'est certes pas devenue plus facile dans les temps que nous vivons, et la conférence énuméra les divers efforts accomplis en ce domaine par certains groupements, tels que la Nouvelle Société Helvétique, le Groupement *La Femme et la Démocratie* constitué il y a quelques années par plusieurs grandes Associations féminines, et enfin la Commission d'éducation de l'Alliance elle-même. Le résultat de tous ces efforts est prouvé par l'intérêt ardent avec lequel nombre de femmes suivent actuellement le développement de la vie politique, économique et spirituelle de notre pays, bien qu'elles ne puissent faire entendre leur voix au Parlement ni parmi les autorités.

Mme de Montet rappela ensuite en s'appuyant sur la résolution votée cette année par l'Assemblée générale de l'Union suisse des Institutrices, qui réclame un enseignement civique pour les jeunes gens des deux sexes, âgés de 18 à 19 ans. Cet enseignement devra faire comprendre l'étreinte interdépendance des partis politiques et des groupements économiques, comme des cantons entre eux, et démontrer la responsabilité réciproque à l'égard des uns des autres des différentes races et des différentes classes. Si des institutions comme les « Foyers » de Fritz Wartenweiler pour les jeunes gens, ou comme les cours de Casoja pour les jeunes filles, ou encore comme les Eclaireuses et les Eclaireuses pour les deux sexes, rendent déjà de précieux services dans ce domaine, l'Alliance des Sociétés féminines suisses se doit de continuer à marcher dans les traces de ses pionnières, de soutenir des efforts en faveur de l'éducation civique comme ceux de l'Union suisse des Institutrices, et de réclamer un enseignement civique, aussi bien de la part de la Confédération que de celle des cantons.

Une résolution votée à l'unanimité résuma cette conférence, en appuyant la résolution que nous venons de mentionner de l'Union suisse des Institutrices, en se prononçant en faveur d'un enseignement gymnastique préparatoire, mais en prenant position alors contre toute militarisation de la jeunesse, qui, en mettant l'accent sur l'activité militaire, présente le danger de détourner la jeunesse des buts de la démocratie et de la compréhension internationale.

(Traduction française)

E. V.-A.

La question des mœurs en Lithuanie

Une nouvelle loi contre les maladies vénériennes, et un amendement au Code pénal viennent d'être promulguées en Lithuanie. Il y a beaucoup de bon dans ces dispositions nouvelles, et malheureusement aussi d'autres choses dont nous avons moins à nous féliciter.

Ce qui est bon, ce sont les mesures prises pour un traitement libre des maladies vénériennes par l'Etat et les communes, et l'interdiction à des personnes non qualifiées de s'occuper de ce traitement (ceci est une pré-

pacotille, j'espère avoir fait comprendre à quel point certaines pages du *Cavalier de paille* envoient leur lecteur, et tout le charme de l'incroyable atmosphère de poésie réveuse et de visions intenses et souvent mystiques. Etrangement vivants et nous hantant sont ces personnages peints à petites touches, en y revenant souvent, comme tracées à coup de crayon gris dans la brume. Et puis, quel effroyable relent de mort tout le long du livre. La mort est partout avec ses épouvantes, ses pressentiments et son souffle glacé ; comme les vivants y vivent étrangement en communion avec ceux qu'ils ont aimés et qui ne sont plus !

Monique Saint-Hélier a, nous le savons, des admirateurs et des détracteurs aussi passionnés que les uns que les autres. A ces derniers, dont je comprends, du reste, très bien le recul effaré, je demande ceci : Si les livres de notre auteur nous arrivaient d'Angleterre avec un solide cortège de louanges et une réputation fermement établie, ne les admireraient-ils pas sincèrement et ne trouveraient-ils pas pour les louer des épithètes choisies parmi les plus subtiles ? Le label *Made in England* a fait adopter chez nous des œuvres tout aussi difficiles à comprendre. Tout en dénonçant ce snobisme littéraire, je dois avouer que si Monique Saint-Hélier s'entend à envoûter ses lecteurs, il faut pour la goûter pleinement être en ce qui pourrait s'appeler, « en état de grâce ». Etat rare s'il en fut !

Jeanne VUILLOMET.

caution contre le charlatanisme. Réd.). Ce qui à notre point de vue vaut beaucoup moins est l'obligation de ce traitement et l'établissement du délit de contamination, ceci risquant fort de diminuer la valeur du traitement libre parce que les malades cherchent à dissimuler leur état, par crainte d'avoir des ennuis avec la loi. Quant à la clause établissant que toute personne suivant un traitement médical doit révéler le nom de la personne qu'il ou elle suppose l'avoir infecté, elle crée évidemment un grand danger de fausses dénonciations et de chantage.

L'amendement au Code pénal prévoit des sanctions sévères contre toute personne tirant profit du vice, spécialement si la victime est un membre de la famille ou une pupille. Un autre article stipule les pénalités encourues pour tenir une maison de tolérance ou tout autre établissement similaire.

(D'après *Jus Suffragii*).

La XV^e Conférence des présidentes de Sections de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

La traditionnelle Conférence des présidentes, vif intérêt par la qualité des travaux, qui ne revient interêt par la qualité des travaux, qui ne relèvent nullement de l'académisme, mais au contraire étaient pratiques et de nature à nourrir une longue discussion, que le manque de temps a force d'écourter, bien entendu !

Une quarantaine de participantes, présidées par Mme E. Sulzer (Thurgovie) ont tout d'abord admiré le formidable travail fait par Mme Clara Aellig, éditrice et rédactrice du *Bulletin de presse* de l'Association, qui, patiemment à déroulé, à la Bibliothèque nationale, les journaux auxquels est adressé ce *Bulletin* et à minuitement compte et comparé les informations insérées. Elle a établi ainsi de savantes statistiques couchées sur deux tableaux exposés dans la salle du premier étage de l'Hôtel du Sauvage. Les Suisses allemands aiment beaucoup la statistique, les Welches, qui sont légers, un peu moins ; ils n'en n'ont pas la superstition et ne la consultent qu'à titre d'indication seulement. Il ne faudrait donc pas attribuer à la statistique de Mme Aellig, si consciente soit-elle, une trop grande valeur ; la discussion a montré que d'une part des utilisations de nos informations ont pu échapper à l'œil féministe et que d'autre part, si notre *Bulletin* par sa rareté (une fois par mois), ne sert pas à grand chose aux quotidiens, il est utilisé plus utilement et plus efficacement pour notre propagande par la petite presse locale, payenne ou spéciale.

Relevons cependant que sur 244 journaux suisses ayant reçu 16.348 communications féministes pendant cette dernière année, 76 d'entre eux en ont utilisé 381, soit le 2,3 %. Eh bien ! pour ce 2,3 %, il faut poursuivre le travail, surtout si les membres des Sections qui comptent des amis parmi les rédacteurs de journaux, interviennent avec tact et discrétion pour attirer leur attention sur nos informations.

A la discussion prirent part Mles Bieder, qui fit partie de ses expériences avec la presse huérnoise, Gourd, qui insista sur l'action de la petite presse, Mme Leuch, qui remercia Mme Aellig du grand travail qu'elle accomplit pour notre propagande, Mles Nelly Piquet (Nyon), Grutter (Berne) et Aellig. Mme Aellig avait intitulé sa



Glané dans la presse...

A propos du statut de la femme

Nous avons grand plaisir à signaler à nos lectrices l'excellent article que conserve à ce sujet l'édition des débats devant la S. d. N. M. Ghislotti, l'un des collaborateurs de l'*Action féminine de l'Union suisse des Indépendantes*, le sujet journaliste suisse, d'ailleurs qui a pris la peine de venir se renseigner et se documenter auprès du Bureau féministe international ouvert à Genève pendant l'Assemblée. Nous remercions que la place nous manque pour reproduire cet article en entier, mais du moins les fragments que nous en citons engagent-ils nos lectrices à se le procurer (No du 9 octobre 1937, 8, rue du Mont-Blanc, Genève).

Oui, je sais ce que bien des hommes vont me répondre. Je suis un d'entre eux. Je connais d'avance leur réaction : « La femme ? Qu'est-ce qu'elle demande encore ? Ce n'est pas assez, déjà ! » Je ne prends pas place à l'atelier ou au bureau ? elle n'a qu'à rester à la maison, à s'occuper des moutards, à tremper la soupe et à raccommoder les chaussettes. Voilà où est sa place, pas dans les meetings et les assemblées politiques... »

communication : *Expériences féminines avec la presse masculine*. Ces expériences, toutes celles qui collaborent peu ou prou à nos journaux les ont faites, souvent avec la rage au cœur. Espérons que le souvenir nous restera, dans 70 fois 7 ans, quand les choses auront changé pour les Suisses... .

Mme Wiazmitow-Wehrli (Bâle), ayant annoncé que les membres masculins de son comité estiment le moment mal choisi pour lancer une initiative cantonale en faveur du suffrage féminin, Mme E. Gourd, avec un enthousiasme communicatif, a parlé de l'initiative lancée par les Genevoises dès le mois de mai et du splendide moyen de propagande qu'elle constitue aussi bien auprès des hommes que des femmes. Les lecteurs du *Mouvement* connaissent cela, ils en entendront encore parler, nous n'insistons donc pas.

On entendit à ce sujet Mme Brüting (Neuchâtel), qui exposa les perspectives intéressantes qui s'offrent aux Neuchâteloises à l'occasion de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; Mles Grutter (Berne), Stockmeyer (Zurich), Mme Wiazmitow (Bâle). Mles Dunner et Gourd exprimèrent encore leur point de vue au sujet des possibilités d'initiatives simultanées dans nos cantons.

Après la détentive du repas en commun, la séance reprit pour entendre Mme E. Graf (Bâle), qui avec une gravité, à peine troublée par deux tout petits sourires, présente une gerbe des critiques qu'elle a entendu exprimer par des jeunes dans la section de Bâle, où elle est entrée depuis un an. *Qu'attend la jeunesse du suffrage féminin ?* Il semble que les jeunes ne soient que déçus par notre mouvement, eux qui trouvent les voies mieux tracées grâce au travail de leurs aînés. Les jeunes nous reprochent de vouloir améliorer le sort des malheureux sans nous attaquer à la cause du mal, d'ignorer les problèmes sexuels, etc.

Mles Stockmeyer (Zurich), Bieder (Lucerne) exprimèrent leur éloignement des combinaisons politiques tandis que Mme Gourd, tout en rendant hommage à Mme Graf et à la bonne volonté des jeunes, justifia la neutralité politique de nos associations, nécessaire à leur maintien. Il ne faut droit tout de même pas confondre la politique, c'est-à-dire la chose publique, avec la politique des partis. Les critiques formulées contre notre manière de travailler proviennent de nouveau venus qui ignorent tout ce qui a été fait avant eux, preuve en soit leur reproche d'ignorer le problème sexuel. Et Joséphine Butler ? Et la lutte contre la prostitution, la traite des femmes et des enfants que mènent tant d'associations internationales et nationales ?

Les jeunes ont toujours critiqué la manière de faire de leurs aînés, et cela est devenu plus saillant à notre époque, où la guerre a élargi le fossé entre les deux générations. Nos après-venants feront mieux, ils feront autrement, et eux aussi seront critiqués par leurs successeurs. La route tourne. L'essentiel est que l'idée marche. Marche-t-elle ?

On entendit ensuite d'alertes réflexions, pleines de bons sens, de Mme Hegg (Berne), sur l'*éducation civique de la jeunesse*. Étant donné l'influence prépondérante de la mère sur ses enfants, de la femme sur la vie de société, sur la bonne entente et la compréhension mutuelle, sur la vie économique et la formation des prix, il convient que les jeunes filles prennent conscience de leurs devoirs, non seulement pas l'instruction civique que nous réclamons, mais aussi par l'éducation civique. Les femmes ont plusieurs excuses à ne pas désirer exercer d'influence civique, la plus

valable étant l'absence des droits civiques. Mme Hegg leur souhaite un rôle civique plus large ; l'éducation civique des filles leur montrera leur rôle futur dans la société, leurs responsabilités, surtout quand elles seront mères. Les associations féminines ont là une belle tâche, que d'ailleurs elles ont déjà entreprise. On donne aux jeunes électeurs un certificat de majorité. Pourquoi les jeunes filles majeures ne rece-

ne seraient qu'en ce qui concerne le divorce, les droits sur les enfants et ceux de la propriété. Ces misères-là, elles n'attirent pas l'attention parce qu'elles sont personnelles à chaque femme, et qu'elles commandent plus souvent le silence qu'une action sur la place publique. Au reste, des voix plus compétentes que la nôtre s'élèvent pour réfuter les assertions avancées par le représentant du Conseil fédéral : « La civilisation et la démocratie, dit Virgile Rossel dans *La démocratie et son évolution*, ne s'accommoderont pas éternellement de l'oppression et de l'injustice... La nature, le rôle naturel de la femme, l'intérêt de la famille, tous les arguments auxquels nous avons recours apparaîtront fragiles et surannés ». Et voici, d'A. Forel : « Aucun animal, pas même le singe ni l'homme primitif n'a assujetti sa femme. Cette gloire a été réservée, à des degrés divers, à la ruse, à la force et à la paresse du mâle humain chez beaucoup de civilisations moyennes et supérieures... Il nous faut une union sociale collaboratrice des deux sexes à tout âge, opposée à l'oppression d'un sexe par l'autre ».

Oppression : le mot semble bien gros. Il est pourtant à peine suffisant pour qualifier l'état de fait actuel. La femme, en effet, est soumise aux mêmes lois que l'homme, avec des aggrégations parfois, mais elle ne peut pas prendre part à leur élaboration. Pour ce qui touche aux droits politiques, elle est traitée comme un incapable et assimilée, par conséquent, aux mineurs aux faibles d'esprit, aux aliénés. En revanche sous tous les autres rapports, et particulièrement au point de vue pénal, elle est considérée comme entièrement responsable de ses actes. Il ne semble pas, à ce moment, qu'on ait tenu



Publications reçues

Dr. L. EXCHAQUET, médecin de l'Hospice de l'enfance à Lausanne, *La santé du nourrisson, guide de la mère et de l'infirmière*, 1 vol. cartonné avec 55 illustrations. Payot, édit. Prix: 3 fr. 50.

Petit volume simple, clair, pratique, qui aidera toutes les mamans à élever un poupon. Toutes les questions importantes y sont traitées, alimentation du nourrisson, alimentation maternelle ou artificielle, soins divers, soucis de propreté, d'hygiène, vêtements du tout petit, et leur savonnage, habitat, avec tout ce que comporte ce point important: température, chauffage, mobilier, lit et literie, position de l'enfant dans son lit, etc.

Sur le système nerveux du bébé et son développement, le Dr. Exchaquet donne des renseignements intéressants et, comme il faut toujours tout prévoir, il termine son petit livre par des pages sur la prévention des maladies et des conseils à suivre « en attendant le médecin ». V. D.

Le véritable Messager boîteux de Berne et Vevey.

Ce vénérable monsieur, vieux de plus de deux siècles nous arrive avec la chute des feuilles. Il donne tous les renseignements d'un almanach qui se respecte et s'agrémentent d'actualités, de bons mots et d'histoires. La tradition y est représentée par le conte en patois que d'aucuns aiment y trouver. V. D.

Almanach socialiste pour 1938. Edition « La Sentinel », La Chaux-de-Fonds. Prix: 80 ct.

Pour la dix-septième fois, paraît cet ouvrage populaire, d'agrément et de renseignements variés, qui content, en outre des pages communes à presque tous les almanachs, une documentation variée sur le mouvement ouvrier, des clichés illustrant l'actualité — Espagne républicaine; Exposition de Paris — et des nouvelles, des anecdotes des concours de mots croisés ainsi que la chronique des événements importants de l'année écoulée faite en des raccourcis saisissants. V. D.

valable étant l'absence des droits civiques. Mme Hegg leur souhaite un rôle civique plus large ; l'éducation civique des filles leur montrera leur rôle futur dans la société, leurs responsabilités, surtout quand elles seront mères. Les associations féminines ont là une belle tâche, que d'ailleurs elles ont déjà entreprise. On donne aux jeunes électeurs un certificat de majorité. Pourquoi les jeunes filles majeures ne rece-

vraient-elles pas un diplôme insistant sur leurs responsabilités futures ?

La discussion montre que le cours qui vient de se terminer à Rheinfelden n'avait pas d'autre objet que la formation de la femme en vue de ses responsabilités civiques. L'Alliance de Sociétés féminines suisses portera cet hiver son attention sur l'éducation civique de la jeune fille et l'éducation civique dans la famille. Mme Gerhard (Vevey) se plaint de la difficulté qu'on éprouve à intéresser les jeunes, les Eclaireuses notamment, à ces problèmes civiques.

Mme Debrüt-Vogel (Berne) attira rapidement l'attention de ses auditrices sur l'activité de la Commission de crise en demandant qu'on veuille bien aviser l'Office suisse des professions féminines de toute atteinte portée au travail féminin. Puis vinrent les communications de Mme Leuch, présidente centrale:

Que les sections changeant de présidente ne manquent pas d'en aviser le Comité central;

Dorénavant, les sections annonceront pour le 31 décembre, comme message de nouvelle année, le nombre de leurs membres pendant l'année écoulée et paieront leurs cotisations jusqu'au 28 février suivant, d'après le nombre des membres de la défunte année. Les comptes centraux doivent être bouclés le 1^{er} avril.

Pour le travail de cet hiver, on recommanda aux sections d'élaborer un programme respectant soigneusement la neutralité politique, de faire appel à des conférenciers d'avis différents afin d'entendre les divers sons de cloche. Cela donne de la vie aux séances et permet de se faire une opinion raisonnée.

La caisse de la Conférence des présidentes (tenue par Mme Gerhard) est riche de 109 fr. 50. C'est sur cette bonne nouvelle que la séance a été levée à 16 h. 50.

S. BONARD.

Un "Centre de Liaison" des Associations féminines genevoises

La dernière en ligne de nos grandes villes suisses, Genève vient enfin de mettre sur pied un organisme de coordination et de coopération des efforts féminins tels qu'il en existe à peu près partout en Suisse allemande, et pour la Suisse romande dans le canton de Vaud et à Lausanne. C'est d'ailleurs de ces « Cartels de Sociétés féminines » vaudois et lausannois que se sont surtout inspirées les initiatrices.

Que l'on ne croit pas, en raison de la date tardive à laquelle nos Sociétés féminines sont arrivées à cette entente, qu'elles aient jusqu'ici tiré à hue et à dia, travaillant chacune, pour son compte sans s'inquiéter de sa voisine ! Au contraire, et le système qui avait prévalu jusqu'à présent était celui des groupements plus spécialisés, à but temporaire ou permanent nettement déterminé, et qui n'étaient même pas tous exclusivement féminins : c'est ainsi que la plupart des organisations féminines avaient dès 1924 ou 1925 adhéré au Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale qui compte aujourd'hui plus de 50 Sociétés affiliées, et entre les mains duquel se sont peu à peu concentrés tous les problèmes actuels d'hygiène sociale et morale. C'est ainsi, d'autre part, que s'était constitué, il y a quatre ou cinq ans, un « Comité de Défense du droit de la femme au travail », qui groupe également les principales Sociétés féminines, tant professionnelles que féministes; qu'un « Centre ménager » s'est formé par la réunion de diverses organisations et institutions dont les questions ménagères sont l'activité essentielle; que le Groupeement « La femme et la démocratie » a été com-

posé dès 1934 aussi bien par des Sociétés féminines que par des membres individuels; que la « Journée de la Femme pour la Paix » est, chaque année, dans la semaine qui précède le 11 novembre et la célébration de l'anniversaire de l'armistice, mise sur pied en commun par des Sociétés féminines; que chacune des élections de prud'hommes, en 1932 comme en 1935, a amené la formation d'un Comité spécial d'action composé de délégués des Sociétés féminines; que, plus récemment encore, le Groupe qui, à l'exemple de la Frauenzentrale de Zurich, a étudié les causes du renchérissement des prix du pain et du lait, et les moyens d'y remédier était, lui aussi, formé de délégués de Sociétés féminines; et que, chaque fois que surgiroit un événement intéressant l'un ou l'autre aspect du mouvement féministe, les principales Sociétés de femmes se constituaient en un Comité temporaire, comme ce fut le cas lors de la campagne en faveur du pasteurat féminin en 1928, lors de l'élection d'une femme juge en 1935, ou plus simplement faisaient une démarche en commun auprès des autorités, comme cela a été toujours le cas pour obtenir la nomination de femmes dans des Commissions officielles... On voit donc par cette énumération, certainement incomplète, que malgré notre individualisme genevois souvent critiqué, la coopération existait depuis longtemps entre nos Sociétés, mais seulement sous une forme différente de celle que l'on rencontrait ailleurs en Suisse.

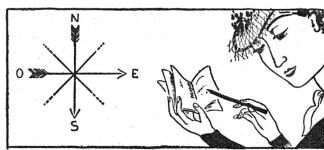
Mais si ce système un peu empirique, avait, de par ses possibilités très étendues, des avantages, il avait aussi des inconvénients, dont le plus grand était le caractère forcément temporaire ou restreint de ses manifestations. C'est à cela qu'ont voulu remédier les initiatrices du nouveau « Centre de Liaison », auquel elles ont tenu d'autre part avec raison à laisser le plus de souplesse possible, en lui donnant, pour ses débuts tout au moins, un caractère d'information et de consultation, et en évitant naturellement de refaire à double du travail déjà entrepris.

Le but du Centre de Liaison, est-il dit, dans le règlement provisoire qui a été adopté en séance constitutive le 24 septembre dernier, est de permettre aux Associations féminines de Genève de se renseigner et de se consulter mutuellement sur leurs activités et sur des sujets d'intérêt commun ; de coordonner leurs efforts et de faciliter, s'il y a lieu, une action concertée. Chaque association garde sa liberté d'action.

Onze sociétés féminines ont dès les débuts annoncé leur adhésion au Centre de Liaison ; soit les Femmes universitaires, les Femmes peintres, et sculpteurs, les Amies de la Jeune fille, le Suffrage féminin, l'Union Mondiale pour la Concorde internationale, l'Union des Femmes, l'Association d'Education Nationale, l'Association des Travailleurs sociaux, le Lycée-Club, l'Union des Institutrices primaires et l'Amicale des Ecoles enfantines. De plus, l'Union chrétienne de Jeunes Filles, et la Goutte de Lait se sont inscrites comme membres sympathisants. Un Bureau directeur de 7 membres a été élu, composé de Mme Ch. Gautier, présidente; Mme Gourd, vice-présidente; Mme Marg. Cayla, secrétaire-trésorière; Mme le Dr. Robert, Mme Ketty Jentzer, Marg. Nobs et Anne Weiglé, chacune devant, selon les règlements adoptés, être présentée par une Société différente. C'est à ce Bureau, qui s'est activement mis à la tâche avec beaucoup d'entrain, que notre journal souhaite ici le plus grand succès dans son intéressant et utile effort.

E. G.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.



Carnet de la Quinzaine

Mardi 26 octobre:

NEUCHATEL: Union Féministe pour le Suffrage. Restaurant neuchâtelois, 20 h. 15 : Séance mensuelle: 1. Nomination des membres du Comité de l'Association cantonale pour le Suffrage; 2. Compte-rendu de l'Assemblée de l'Alliance nationale de Sociétés féminines; Mme Billeret; 3. Compte-rendu de la Conférence des Présidentes; Mme Bréting; 4. De quelques points discutés par le Grand Conseil; Mme Porret; 5. Divers.

Jeudi 28 octobre:

GENÈVE: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire des Jeunes Filles, rue Voltaire. Cours sur La Famille d'aujourd'hui. 14 h. 15: Ouverture. Allocution de M. le Conseiller d'Etat Ad. Lachenal, président du Conseil d'Etat. Les problèmes qui se posent: M. Al. Malche, professeur à l'Université. — 16 h. D'une génération à l'autre: M. P. Chaponnière, homme de lettres. — 17 h. 30: Réception offerte par Pro Familia.

Vendredi 29 octobre:

GENÈVE: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire, 2^{me} journée du Cours sur La Famille d'aujourd'hui. 8 h. 30: La famille, sa protection par le droit: M. Albert Richadoff, professeur à l'Université. — 10 h. 15: La famille, ses hérités: le Dr. Charles Du Bois, professeur à l'Université. — 14 h. 15: La famille, ses bases économiques: Mme Anna Martin, directrice du Bureau de conseils financiers (Berne). — 16 h.: Les colonies d'habitation: M. le Dr. de Senarens, et M. Jaquet, président et administrateur de l'Association Le Coin de Terre. — 20 h. 30: (Salle Centrale, place de la Madeleine). La famille, sa santé morale: M. le pâteur Lemaitre, professeur à l'Université. (Conférence publique et gratuite).

Samedi 30 octobre:

GENÈVE: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire, 3^{me} journée du Cours sur La Famille d'aujourd'hui. — 8 h. 30: La Famille, sa santé physique: le Dr. Besse, professeur à l'Université. — 10 h. 15: La Famille, besoins nouveaux: M. Maurice Veillard, secrétaire général du Cartel romand H. S. M. — 15 h.: Visites commentées des Colonies d'habitation du Coin de terre. (Des discussions auront lieu à la fin de chacune des conférences du vendredi et du samedi).

Prix du cours: 4 fr. Une journée: 2 fr. Prière instant de s'inscrire à l'avance, en versant le montant au compte de chèques postaux I. 4407.

Id. LA CHAUX-DE-FONDS: Association cantonale pour le Suffrage féminin, Patisserie Girod, Terreaux, 14 h. 30: Assemblée de délégués: Affaires administratives et statutaires, rapports et élection de la présidente. — Proposition de la Section de Neuchâtel: vote communal. — Thé après la séance.

Id. OLLEN: Séance sur convocation du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage. Soir: Réunion commune avec les membres de la Section d'Ollon. Causeries par les membres du Comité Central.

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

Librairie Payot, rue du Marché, Genève
A l'Union des Femmes, r. Et. - Dumont, 22
A l'Administration, rue Micheli-Du-Crest, 14

Lundi 1^{er} novembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin. 22 rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite. Qu'est-ce que le statut de la femme? Causerie sur les récents débats devant la S. d. N. par Mme E. Gourde, secrétaire générale de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. — Thé après la séance: 50 ct.

Jeudi 4 novembre:

SOTTONS: Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. Société romande de Radiodiffusion, 18 h. à 18 h. 15: L'entraînement à la bonne humeur, Causerie par T. S. F., par Mme L. Amanik-Kraft (Lausanne).

Vendredi 5 novembre:

LAUSANNE: Groupe suffragiste lausannois, Lycée-Club, 2 bis Lion d'Or, 20 h. 30, séance mensuelle publique et gratuite: La femme célibataire, causerie par Mme J. Paschoud, professeur à l'Ecole Vinet.

Samedi 6 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel, 16 h. 30: Le Club de jeunesse des Amies de la Jeune Fille, causerie par Mme Marcelle Béguin. Id. LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Patisserie Girod, 15 h.: Séance mensuelle: 1. Les femmes et la coopération, causerie par Mme Gruet; 2. La Conférence des Présidentes à Berne, rapport par Mme Nicolet.

Pour la publicité dans le Mouvement, s'adresser à Mme Lépine, 2, av. Soret, Genève.

Mesdames, pour vos renseignements sur achat et location d'immeubles au Tessin, adressez-vous en confiance à l'agence
"VOLUNTAS"
ALUGANO (Fondée en 1896)
(Timbre p. réponse) Prop. Mmes Volunteri.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde

(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh. 6,50 fr. suisses

12, Buckingham Palace, Londres, S. W. 1.

Une adresse à retenir pour vos

FOURRURES MAISON MARTHE

Transférée RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 4, au 2^e ét.
(En face de la Poste)

Grand choix de cols de fourrures dep. Fr. 2.90
Réparations, transformations à prix très modérés.
Exécution de tous modèles

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Collège - Genève
(côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de Mme V. Renaud

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

L'Gouvern de l'Union des Femmes est transférée 5, PLACE DE LA FUSTERIE

Téléphone 53.566

Situation centrale près de tous les grands magasins
Installation nouvelle :: Salon pour essayages

TROUSSEAU, LAYETTES, LINGERIE FINE et ORDINAIRE, TABLIERS,
VÊTEMENTS et SOUS-VÊTEMENTS D'ENFANTS, RACCOMMODOGÉS

LA CRÈME...

n'est pas du mortier, ne la gâchez pas
n'est pas du platré, ne la battez pas
n'est pas une relique, ne la conservez pas

MAIS...

fouettez-la très froide
fouettez-la en y incorporant de l'air
fouettez-la au moment de la servir
et mangez-la avec des fruits.

Achetez celle des

LAITERIES RÉUNIES

comptes de capacités ou de maturité de sa part pour prévoir, dans son cas, des peines plus douces. Quand elle vole, tue ou commet une escroquerie, elle est assimilée à l'homme. Lorsqu'elle aurait à se prononcer sur des questions d'intérêt général, ou même spécifiquement féminin: lois concernant l'enfance, la pédagogie, l'hygiène sociale on vient lui dire: Mais non cela n'est pas votre affaire. Vous n'y entendez rien. Retournez à vos chiffons. Nous nous occuperons de vous...

Oppression ? Sans doute. Voyez à l'article 149 du Code civil suisse, qui stipule que la femme divorcée doit reprendre le nom de famille qu'elle portait avant son mariage. Que le divorce soit dû à sa faute ou à celle de son ex-conjoint, peu importe: elle est indigne de porter un nom qui est celui de ses enfants. Ne croit-on pas qu'en certaines occasions, cet état de choses expose la femme à des souffrances morales qui valent qu'on s'y arrête?...

...Dans la pratique, la femme a, chez nous, les mêmes devoirs, les mêmes responsabilités que l'homme. Sauf qu'il y avait en Suisse, en 1920 un excédent de population féminine de 138.000 personnes? Sauf qu'environ 746.000 ménages étaient, à la même époque, dirigés par des femmes? Aujourd'hui, notre compagne travaille, comme nous, à la seule différence qu'elle est plus mal payée. Elle peut faire des études universitaires, comme nous, mais sans pouvoir prétendre aux mêmes situations. Elle peut être fonction-